

## Extrait du procès-verbal

---

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 7 février 2024 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.

Le poste du district 1 est vacant.

Il y avait 18 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.

---

2024-02-046

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 73-5-2024  
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES  
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE NUMÉRO 73 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y  
AJOUTER LES CAMPINGS RUSTIQUES AU CHAMP  
D'APPLICATION DU SECTEUR DE LA MONTAGNE »**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 73* a été adopté en 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal peut modifier son *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 73* en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a pour objet d'ajouter les camping rustiques au champ d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur de la Montagne;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme numéro 114-1*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux objectifs et au document complémentaire du *Schéma d'aménagement et de développement numéro 05-0508* de la MRC de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 février 2024, sous la résolution numéro 2024-02-045;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet du présent règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 7 février 2024, sous la résolution numéro 2024-02-046;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique aura lieu avant l'adoption du règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement ne comporte aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par la *Loi sur les cités et villes*; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;



## Extrait du procès-verbal

---

*À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 7 février 2024 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :*

*Les conseillères et conseillers Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.*

*Le poste du district 1 est vacant.*

*Il y avait 18 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.*

---

Sur la proposition de Robert Benoît  
Appuyé par Marc-André Blain  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le projet du règlement numéro 73-5 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 73 tel qu'amendé, afin d'y ajouter les campings rustiques au champ d'application du secteur de la Montagne »;

**DE DÉLÉGUER** au greffier, conformément à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, laquelle assemblée sera précédée d'un avis public.

Le vote est demandé par le maire Robert Benoît.

Pour : le maire Robert Benoît, les conseillères et les conseillers Marie-José Auclair, Lynda Graham, Alan Pavilanis et Marc-André Blain.

Contre : la conseillère Carole Lebel.

**Adoptée à la majorité**

Extrait certifié conforme  
Donné à Sutton, Québec  
Ce 22<sup>ième</sup> jour du mois de février 2024

Jonathan Fortin, LL.B., OMA  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques